



## Conseil de Prudence

- Prévention:** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter une protection oculaire/ faciale.
- Intervention:** EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON\un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
- Entreposage:** Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- Élimination:** Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.
- Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:** Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
2-Propanone		67-64-1	45 - 70%
Propane		74-98-6	7 - 13%
Butane		106-97-8	7 - 13%
Benzoic acid, phenylmethyl ester		120-51-4	1 - 5%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

## 4. Premiers soins

- Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche.
- Inhalation:** Sortir au grand air.
- Contact Cutané:** Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.
- Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

- Symptômes:** Données non disponibles.
- Dangers:** Données non disponibles.

## Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Données non disponibles.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Risques d'Incendie Généraux:** Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

#### Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

**Moyen d'extinction approprié:** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Méthodes d'extinction inappropriées:** En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:** Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

**Procédures de lutte contre l'incendie:** Données non disponibles.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte, et le placer ensuite dans un contenant pour déchets chimiques.

**Procédures de notification:** Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque.

**Mesures de Précautions Environnementales:** Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

### 7. Manutention et stockage

**Précautions pour une manipulation sécuritaire:** Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage.

**Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:** Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Aérosol Niveau 3

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de Contrôle Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
2-Propanone	STEL	750 ppm 1,800 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
2-Propanone	STEL	500 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
2-Propanone	TWA	250 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
	STEL	500 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
	TWA	250 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
2-Propanone	TWA	250 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
2-Propanone	8 HR ACL	500 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	STEL	500 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
2-Propanone	STEL	1,000 ppm 2,380 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	500 ppm 1,200 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	TWA	500 ppm 1,190 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	15 MIN ACL	750 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
2-Propanone	TWA	250 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2015)
	STEL	500 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2015)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Propane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
Butane	STEL	750 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
	TWA	600 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
Butane	TWA	800 ppm 1,900 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Butane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Butane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

Butane	STEL	1,000 ppm		Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
	15 MIN ACL	1,250 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm		US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	61 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm		Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Acetic acid, phenylmethyl ester	15 MIN ACL	20 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	8 HR ACL	10 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm		Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm		US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA		5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA	0.5 ppm	3.1 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA		5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	15 MIN ACL		10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA		5 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	8 HR ACL		5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA		5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA		5 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Ethanol, 2,2'-iminobis-	TWA		2 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Ethanol, 2,2'-iminobis-	8 HR ACL		2 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL		4 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol, 2,2'-iminobis- - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA		1 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ethanol, 2,2'-iminobis- - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA		1 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ethanol, 2,2'-iminobis-	TWA		2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
Ethanol, 2,2'-iminobis-	TWA	3 ppm	13 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanol, 2,2'-iminobis- - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA		1 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2009)

**Contrôles Techniques  
Appropriés**

Données non disponibles.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**

<b>Informations générales:</b>	L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.
<b>Protection du visage/des yeux:</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection de la Peau</b>	
<b>Protection des Mains:</b>	Données non disponibles.
<b>Autre:</b>	Données non disponibles.
<b>Protection Respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Éviter le contact avec les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique:</b>	Liquide
<b>Forme:</b>	Aérosol pulvérisé
<b>Couleur:</b>	Données non disponibles.
<b>Odeur:</b>	Données non disponibles.
<b>Seuil de perception de l'odeur:</b>	Données non disponibles.
<b>pH:</b>	Données non disponibles.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:</b>	Données non disponibles.
<b>Point d'éclair:</b>	Estimé -104.44 °C
<b>Taux d'évaporation:</b>	Données non disponibles.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%):</b>	Estimation 9.5 %(V)
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%):</b>	Estimation 1.9 %(V)
<b>Limites d'explosivité - supérieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - inférieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Pression de vapeur:</b>	3,102 - 4,481 hPa (20 °C)
<b>Densité de vapeur:</b>	Données non disponibles.
<b>Densité:</b>	Données non disponibles.
<b>Densité relative:</b>	Données non disponibles.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Données non disponibles.
<b>Solubilité (autre):</b>	Données non disponibles.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau):</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température de décomposition:</b>	Données non disponibles.
<b>Viscosité:</b>	Données non disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité:</b>	Données non disponibles.
<b>Stabilité Chimique:</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Données non disponibles.
<b>Conditions à Éviter:</b>	Éviter toute chaleur ou contamination.
<b>Matières Incompatibles:</b>	Données non disponibles.
<b>Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Données non disponibles.

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact Cutané:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Données non disponibles.
<b>Ingestion:</b>	Données non disponibles.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Inhalation:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact Cutané:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Données non disponibles.
<b>Ingestion:</b>	Données non disponibles.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

<b>Orale</b>	
<b>Produit:</b>	ETAmél: 11,778.82 mg/kg
<b>Cutané</b>	
<b>Produit:</b>	Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.
<b>Substance(s) spécifiée(s):</b>	
2-Propanone	LD 50 (Lapin): > 7,426 mg/kg
Benzoic acid, phenylmethyl ester	LD 50: > 2,000 mg/kg
<b>Inhalation</b>	
<b>Produit:</b>	Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.
<b>Substance(s) spécifiée(s):</b>	
2-Propanone	LC 50 (Le rat): 50.1 mg/l LC 50: > 5 mg/l
Propane	LC 50: > 100 mg/l

Butane LC 50: > 100 mg/l

Benzoic acid,  
phenylmethyl ester LC 50: > 20 mg/l  
LC 50: > 5 mg/l

#### **Toxicité à Dose Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

#### **Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone DSENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 13 Weeks): 10,000 ppm(m) Voie orale  
Résultat expérimental, étude clé  
Propane DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m)  
Inhalation Résultat expérimental, étude clé  
DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m)  
Inhalation Résultat expérimental, étude clé  
Butane DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m)  
Inhalation Résultat expérimental, étude clé  
DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m)  
Inhalation Résultat expérimental, étude clé  
Benzoic acid,  
phenylmethyl ester DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie cutanée, 4 Weeks): 781 mg/kg Voie  
cutanée Résultat expérimental, étude clé

#### **Corrosion et/ou Irritation de la Peau**

**Produit:** Données non disponibles.

#### **Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude complémentaire  
Benzoic acid,  
phenylmethyl ester in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

#### **Lésion/Irritation Grave Des Yeux**

**Produit:** Données non disponibles.

#### **Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone Effet irritant.  
Lapin, 24 hrs: Grade minimum d'irritant oculaire grave

#### **Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Produit:** Données non disponibles.

#### **Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

#### **Cancérogénicité**

**Produit:** Données non disponibles.

#### **Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Aucun composant cancérigène identifié

#### **États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes:**

Aucun composant cancérigène identifié

#### **Liste des cancérogènes de l'ACGIH:**

Aucun composant cancérigène identifié

#### **Mutagénicité de la Cellule Germinale**

##### **In vitro**

**Produit:** Données non disponibles.

##### **In vivo**

**Produit:** Données non disponibles.

#### Toxicité pour la Reproduction

**Produit:** Données non disponibles.

#### Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone Inhalation – vapeurs: Effet narcotique. - Catégorie 3 avec de effets narcotiques.

#### Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

**Produit:** Données non disponibles.

**Organes cibles**

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique: Effet narcotique.

#### Risque d'Aspiration

**Produit:** Données non disponibles.

**Autres Effets:** Données non disponibles.

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité:

#### Dangers aigus pour le milieu aquatique:

**Poisson**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 5,540 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Propane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Butane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Benzoic acid, phenylmethyl ester LC 50 (Danio rerio, 96 h): 2.32 mg/l Résultat expérimental, étude clé

#### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone LC 50 (Daphnia pulex, 48 h): 8,800 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Butane LC 50 (Daphnia sp., 48 h): 69.43 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Benzoic acid, phenylmethyl ester LC 50 (Daphnia magna, 48 h): 7.77 mg/l Résultat expérimental, étude clé  
NOAEL (Daphnia magna, 48 h): 1.73 mg/l Résultat expérimental, étude clé

#### Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

**Poisson**

**Produit:** Données non disponibles.

#### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone LOAEL (Daphnia magna): 2,212 mg/l Résultat expérimental, étude clé  
NOAEL (Daphnia magna): 2,212 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Benzoic acid, phenylmethyl ester      NOAEL (Daphnia magna): 0.258 mg/l Résultat expérimental, étude clé  
LOAEL (Daphnia magna): 0.455 mg/l Résultat expérimental, étude clé

#### **Toxicité pour la flore aquatique**

**Produit:** Données non disponibles.

#### **Persistance et Dégradabilité**

##### **Biodégradation**

**Produit:** Données non disponibles.

##### **Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone      90.9 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Propane      100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé  
50 % (3.19 d) Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve

Butane      100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Benzoic acid, phenylmethyl ester      94 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

##### **Rapport DBO/DCO**

**Produit:** Données non disponibles.

#### **Potentiel de Bio-accumulation**

##### **Coefficient de Bioconcentration (BCF)**

**Produit:** Données non disponibles.

##### **Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone      Aiglefin, adulte, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 0.69 Sédiment aquatique Résultat expérimental, non spécifié

Benzoic acid, phenylmethyl ester      Coefficient de Bioconcentration (BCF): 193.4 Sédiment aquatique QSAR, Étude clé

#### **Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)**

**Produit:** Données non disponibles.

**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.

#### **Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**

2-Propanone      Données non disponibles.

Propane      Données non disponibles.

Butane      Données non disponibles.

Benzoic acid, phenylmethyl ester      Données non disponibles.

**Autres Effets Nocifs:** Nocif pour les organismes aquatiques.

### **13. Données sur l'élimination**

**Instructions pour l'élimination:** Les déversements, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des lois fédérales, provinciales ou locales.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN:	Aérosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2.1
Label(s):	–
EmS No.:	
Groupe d'Emballage:	–
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

### IMDG

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN:	Aérosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2.1
Label(s):	–
EmS No.:	
Groupe d'Emballage:	–
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

### IATA

N° ONU:	UN 1950
Nom d'expédition:	Aérosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport:	
Class:	2.1
Label(s):	–
Groupe d'Emballage:	–
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

## 15. Informations sur la réglementation

### Règlements fédéraux du Canada

#### Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

##### Identité Chimique

2-Propanone  
Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

##### Identité Chimique

2-Propanone  
Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil

## Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

### Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5	2-Propanone Propane Butane Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
----------	---

### Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI	2-Propanone Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
------	--

## Gaz à effet de serre

### Identité Chimique

2-Propanone  
Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil

## Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI	2-Propanone Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSII	2-Propanone Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSIII	2-Propanone Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSIV	2-Propanone Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSV	2-Propanone Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSVII	2-Propanone Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSVIII	2-Propanone Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil

## Règlements sur les précurseurs

### Identité Chimique

2-Propanone  
Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil

## Règlements internationaux

### Protocole de Montréal

2-Propanone

### Convention de Stockholm

2-Propanone

### Convention de Rotterdam

2-Propanone

### Protocole de Kyoto

**Inventaires:**

AICS:	En conformité avec les stocks
DSL:	En conformité avec les stocks
NDSL:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ONT INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.
IECSC:	En conformité avec les stocks
ENCS (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
ISHL (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
PHARM (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
KECI (KR):	Pas en en accord avec l'inventaire.
INSQ:	Pas en en accord avec l'inventaire.
NZIOC:	En conformité avec les stocks
PICCS (PH):	En conformité avec les stocks
TCSI:	En conformité avec les stocks
TSCA:	En conformité avec les stocks
EU INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.

**16. Autres informations**

<b>Date de Publication:</b>	02/04/2021
<b>Date de la Révision:</b>	Données non disponibles.
<b>Version n°:</b>	1.0
<b>Autres Informations:</b>	Données non disponibles.
<b>Avis de non-responsabilité:</b>	Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.